

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS)

2 juillet 2022

Les membres de Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS) se sont réunis en assemblée générale le samedi 2 juillet 2021 à 17h30, à la salle polyvalente du Collège de la Source de Mouthe. L'assemblée générale est présidée par Emmanuel Sylvestre, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.

Sont présents ou représentés les membres de l'Association listés sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal (5 voix). Étaient excusés, le maire de la commune de Pontarlier, le maire de la commune de Châtelblanc, le Président de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut du Doubs.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le document « Rapport moral, d'activité et financier » annexée au présent procès-verbal a été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente assemblée.

Le président rappelle que les membres de l'Association sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION 1.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
RÉSOLUTION 2.	APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021	1
RÉSOLUTION 3.	RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	1
RÉSOLUTION 4.	BILAN DES ACTIVITÉS	2
RÉSOLUTION 5.	BILAN FINANCIER	2
RÉSOLUTION 6.	MONTANT DE LA COTISATION À L'ASSOCIATION	2
RÉSOLUTION 7.	APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023	2
RÉSOLUTION 8.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	2

Résolution 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2021

Le PV de l'Assemblée Générale du 03.07.2021 est accepté à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 3. Rapport moral du Président

Il est fait lecture du rapport moral par le Président (cf. annexe « Rapport moral, d'activité et financier, p. 2-3). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 4. Bilan des activités

Il est fait lecture du rapport d'activité par le Président (cf. annexe « Rapport moral, d'activité et financier, p. 4-7). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

L'assemblée générale adopte le rapport d'activité à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 5. Bilan financier

Il est fait lecture du rapport financier par le Trésorier (cf. annexe « Rapport moral, d'activité et financier, p. 8-9). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 6. Montant de la cotisation à l'association

Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à l'association à 25€ (hors cours et frais de licence FFKDA).

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 7. Approbation du budget prévisionnel 2022-2023

Il est fait lecture de la proposition de budget prévisionnel 2022-2023 par le Trésorier (cf. annexe « Rapport moral, d'activité et financier, p. 10). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel à l'unanimité [Pour 5 ; Abstention : 0 ; Contre : 0].

Résolution 8. Questions et informations diverses

Le Comité Directeur informe l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'association, que le siège de l'association sera transféré au domicile du Président : 34 rue du Corçon 25240 à Mouthe suite à la décision du Comité Directeur du 19 mars 2022 et ce dès cette Assemblée Générale. L'Assemblée Générale demande au Président de faire les démarches administratives en Préfecture pour rendre effectif ce changement de siège.

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h00.

A Mouthe, le 2 juillet 2022.

Emmanuel Sylvestre
Président de séance

Alain Berthaud
Secrétaire de séance